



UNC-INFOS

LETTRE MENSUELLE DU SIÈGE DE
L'UNION NATIONALE DES COMBATTANTS

N°147 - Avril 2024- uncdir@unc.fr

(C) Jean-Raphaël Drahi

(C) ECPAD

Éditorial

Beaucoup d'informations de première importance ce mois-ci dans cette lettre : la future assemblée générale statutaire et le conseil des départements, le changement d'établissement bancaire, les contingents spéciaux de la Légion d'honneur, mais aussi la gestion du fichier Alizé ou la rédaction d'articles pour *La Voix du Combattant*. Bonne lecture !

Xavier Pons
Directeur administratif

Agenda

Programme des 24 et 25 mai

☛ **Vendredi 24 mai**

Assemblée générale, à la mairie du 8^e arrondissement : accueil à partir de 13h15 (à confirmer), début de séance à 14h00, fin à 17h30.

☛ **Samedi 25 mai**

Conseil des départements à l'École militaire : accueil à partir de 8h15 (à confirmer), début de séance à 9h00, fin à 17h00.

Assemblée générale

Chaque fédération départementale va recevoir un appel à candidature afin de proposer un ou des candidats, parmi les personnes physiques membres des associations locales de leur ressort, pour le renouvellement du 2^e collège - 1^{er} tiers. Chaque candidature doit comporter obligatoirement l'extrait de la délibération du conseil d'administration de la fédération départementale, ou l'accord de tous les membres du bureau de la fédération concernée, signé de son président ou du vice-président et de son secrétaire. **Vous avez noté que le conseil d'administration vous encourage à présenter des candidats qui ont des compétences particulières (finances, juridique, communication) ou qui sont issus de l'Education nationale.** Vous recevrez dans les jours qui viennent une lettre à ce sujet.

Les dossiers devront parvenir au siège de l'UNC pour le 3 mai.

Enfin, toutes les fédérations départementales doivent être représentées à cette réunion statutaire par leur président ou un adhérent mandaté.

Le nom est à communiquer au siège national pour le 25 avril.

Rappel : le vote par procuration est interdit.

Assemblée générale (suite)

Les convocations à l'AG seront adressées à toutes les fédérations départementales pour le 12 avril. Chacune d'elle sera informée du nombre de voix dont elle dispose, en fonction de son effectif à jour au 31 décembre 2023 (cf. statuts article 5 alinéa 7).

Seront joints à cette convocation :

- l'ordre du jour arrêté par le CAN, sur proposition du bureau national,
- le rapport moral et d'activités 2023 de l'UNC,
- le rapport de gestion 2023 et le budget prévisionnel 2025,
- la motion de législation 2024,
- la déclaration d'action civique et de mémoire 2024.



Modalités pratiques

Les frais de déplacement sont à la charge du siège national, sur présentation de justificatifs : 1 nuit avec un plafond de 155 € pour une chambre avec petit-déjeuner, taxe de séjour incluse ; 2 repas à 35 € ; 1 aller-retour en train en 1^{re} classe de la gare la plus proche du domicile à Paris ; 2 allers-retours en métro.

Où : mairie du 8^e arrondissement, 3 rue de Lisbonne, Paris 8^e - Métro : Saint-Augustin (ligne 9) ou Saint-Lazare (lignes 3, 12, 13 et 14)

Accueil : à partir de 13h15 (à confirmer)

N'oubliez surtout pas de vous munir d'une pièce d'identité pour vous présenter à l'accueil.

Conseil des départements

Le conseil des départements s'adresse aux administrateurs nationaux et aux présidents des départements ou à leur représentant.

Leur déplacement est à la charge des départements, à l'exception du déjeuner

Merci de signaler pour le 25 avril au plus tard votre participation ou non, à l'adresse suivante : sophie@unc.fr

Programme de la journée du 25 mai (sous réserve d'ajustements)

- ☛ **8h15** : Accueil-café
- ☛ **9h00** : Ouverture par le président national
- ☛ **9h30** : Table ronde sur le recrutement et la communication, et débat avec la salle
- ☛ **11h00** : Point de situation sur la reconversion
- ☛ **11h30** : Présentation de la grille d'appel à projets
- ☛ **12h00** : Déjeuner
- ☛ **13h30** : Point de situation sur l'aide aux blessés et témoignage d'un blessé
- ☛ **14h00** : Témoignage d'un cadet de l'UNC
- ☛ **14h15** : Table ronde sur la convergence et débat avec la salle
- ☛ **15h30** : Echange libre avec la salle
- ☛ **16h30** : Conclusion du président national
- ☛ **17h00** : Fin du conseil des départements

Conseil des départements (suite)

➔ Modalités pratiques

Où : Ecole militaire, 1 place Joffre, Paris 7^e - Métro : Ecole militaire (ligne 8) ou La Motte-Picquet Grenelle (lignes 6, 8 et 10)

Modalités d'accueil : à partir de 8h15



A la différence de l'année dernière,

il faudra vous inscrire au préalable sur une plateforme dont l'adresse vous sera communiquée ultérieurement. Après cette inscription, vous recevrez un QR-Code qui sera contrôlé à l'entrée de l'École militaire. N'oubliez cependant pas de vous munir d'une pièce d'identité.

Le stationnement des véhicules n'est possible dans l'enceinte de l'École militaire, que pour ceux qui en ont fait la demande (sophie@unc.fr)

Coordonnées bancaires

Vous et vos trésoriers avez reçu par courriel les nouveaux relevés d'identité bancaires des comptes du siège mêmes national à la BNP.

Rappel



Au lieu de 3 comptes distincts chez HSBC, il n'y en aura donc plus que 2 à la BNP :

- ☛ le compte « Fédération nationale », où seront versées les redevances nationales (la 1^{re} le 30 avril) ;
- ☛ le compte « Services », où seront versés le règlement mensuel des abonnements à *La Voix du Combattant* et des factures au service de vente.

Toutes les factures que vous recevrez dorénavant mentionneront bien ces nouvelles coordonnées.

Il est impératif que vos trésoriers enregistrent bien ces coordonnées afin que vos virements soient bien effectués vers ces nouveaux comptes.

A l'occasion de ce changement de coordonnées, le manuel du responsable sera modifié en conséquence. En revanche, pour des raisons de sécurité, la nouvelle édition ne comportera pas ces nouvelles références.

Fichier des abonnés et des adhérents

De nombreuses fédérations départementales nous avaient fait la remarque que le fichier Alizé était « purgé » beaucoup trop rapidement des abonnés-adhérents décédés. En effet, beaucoup d'entre vous se servent de ce fichier comme d'un outil de gestion RH de leur fédération, et c'est une bonne chose.

Dorénavant, au lieu de disparaître au bout de 3 mois, ceux-ci seront maintenus dans le fichier jusqu'à 12 mois.



La Voix du Combattant

LA VOIX DU COMBATTANT

Le magazine de l'Union nationale des combattants



Le coup de coeur de la rédaction :
en mission humanitaire
à Mayotte

Témoignage Opex :
Tchad : l'évacuation
des ressortissants en 2008

Mémoire combattante :
ils veillent sur la mémoire
des maquisards

Le dossier de ce mois-ci est consacré aux blessés psychiques.

La rédaction a pu assister à la visite de l'Institution nationale des Invalides par la secrétaire d'Etat chargée des Anciens combattants et de la Mémoire, accompagnée de la première dame, qui venait y visiter le chantier du nouveau pôle de réhabilitation psychique et inaugurer les locaux rénovés du foyer des Invalides, que l'UNC par ailleurs soutient.

Vous trouverez dans ce dossier également le témoignage de Jérémy Lempin, ancien « soldat de l'image », qui s'est lancé après avoir quitté l'armée dans le photo-journalisme et a décidé, grâce à la qualité reconnue de son travail, de témoigner vers le grand public des souffrances de ceux qui sont atteints du stress post-traumatique. Jérémy Lempin est adhérent à l'UNC !

Appel aux bonnes volontés !

Merci de participer à la richesse de votre magazine en envoyant des témoignages sur vos expériences, que vous soyez soldats de France, associés ou Opex. Ecrivez ! Les pages vous sont ouvertes depuis toujours. Merci d'avance.

Informations générales

Contingents exceptionnels de Légion d'honneur

Le journal officiel a publié le 26 mars le décret n° 2024-261 du 25 mars 2024 fixant les contingents de croix de la Légion d'honneur pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026.

Dans ce décret, il est mentionné la majoration de ces contingents par la mise en place de 3 contingents spéciaux :

- 100 croix de chevalier destinées à des anciens combattants justifiant, pour les anciens des TOE ou d'AFN, de la Médaille militaire et de deux blessures de guerre ou citations ;
- à l'occasion du 70^e anniversaire de la bataille de Diên Biên Phu, 20 croix de chevalier pour récompenser des anciens combattants particulièrement valeureux ;
- à l'occasion du 80^e anniversaire des débarquements, en 2024, et de la fin de la seconde guerre mondiale, en 2025, 300 croix de chevalier en 2024 et 300 croix de chevalier en 2025 pour récompenser des anciens combattants particulièrement valeureux.

Vous êtes invités à constituer au plus vite les dossiers que vous jugez utiles de mettre en avant et de les présenter soit par le biais de votre préfecture (par l'intermédiaire de l'ONaCVG), soit par celui du siège de l'UNC.